

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0018978

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1761 Société : 133790

☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : YAOUBI LATIFA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0613627614 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27/08/2022

Nom et prénom du malade : YAOUBI LATIFA Age : 59 ans

Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : A met supie + presbytie

Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☐ ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 17/09/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Autorisation CNDP N° : A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/08/22	CG	1	2500H	Dr. DJOURI HILAL OPHTALMOLOGISTE اختصاصي في أمراض وجراحة العيون شارع محمد الديوري القنيطرة الهاتف 36 81 37 05

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie MAAROUFA 32, Rue Hassan Ben Tahit Tél: 05 37 37 64 47 - Kénitra	27/8/22	9833

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE CLAIRE VISION FCHCHAHED JAD Opticien Optométriste 40, AV Miv Abou Hariz Kénitra	12/09/2022					5000.000H

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient															
				COEFFICIENT DES TRAVAUX														
					MONTANTS DES SOINS													
					DEBUT D'EXECUTION													
					FIN D'EXECUTION													
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE																	
	<table> <tr> <td colspan="2">H</td></tr> <tr> <td>25533412</td><td>21433552</td></tr> <tr> <td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr> <td>D</td><td>G</td></tr> <tr> <td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr> <td>35533411</td><td>11433553</td></tr> <tr> <td colspan="2">B</td></tr> </table>			H		25533412	21433552	00000000	00000000	D	G	00000000	00000000	35533411	11433553	B		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H																	
	25533412	21433552																
	00000000	00000000																
	D	G																
	00000000	00000000																
	35533411	11433553																
	B																	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession																	
				MONTANTS DES SOINS														
			DATE DU DEVIS															
			DATE DE L'EXECUTION															

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CLAIRE VISION

Facture N° : 04/38/22

Kenitra le : 17/09/2022

Client : Yaqub Elatifa

Vision de loin :

	SPH	CYL	AXE	ADD	TYPE DE VERRE	E.P.	MONTANT
OD	-0.25	-1.00	180°	+2.50	progressifs		1000.00 DA
OG	-0.25	-0.50	180°	+2.50	Antiréflex		1000.00 DA

Vision de près :

	SPH	CYL	AXE	ADD.	TYPE DE VERRE	E.P.	MONTANT
OD							
OG							

Traitement :

Monture : plastique

EVA 20%

Total TTC

La présente Facture a été arrêtée à la somme

De : Cinq Mille dinars

Patente N°20110767 RCN)46348 IF 28820565 ADRESSE 40 avenue Moulay Abdelaziz Kenitra tel :

ICE:002421665000032

INPE:055016075

OPTIQUE
CLAIRE VISION
FCHCHAHD JAD
Opticien Optométriste
40, Av. Mly Abdelaziz - Kenitra

OPTIQUE
CLAIRE VISION
FCHCHAHD JAD
Opticien Optométriste
40, Av. Mly Abdelaziz - Kenitra

Docteur DIOURI Hilal

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Chirurgie Refractive (LASIK)

Lentilles de Contact - Angiographie - Laser

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Ex-Dr. Attaché des Hôpitaux de Paris



الدكتور ديوري هلال

إختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة تصحيح البصر (بالليزر)

العدسات اللاصقة - العلاج بأشعة الليزر

تصوير الشبكية

خريج كلية الطب بباريس

طبيب ملحق سابقاً بمستشفيات باريس

القنيطرة، في 27/08/22 Kénitra, le

M. **YAGHOUBI - LATIFA**

Verres correcteurs foyers progressifs **organs - Antireflet,**

V. Loin | O.D. : **-0,25 (-1 à 100')**
O.G. : **-0,25 (-0,50 à 75')**

V. Près | ADD **+2,50 ODG**

+ Une Monture

OPTIQUE
CLAIRE VISION
FCHCHAHEJ JAD
Opticien Optométriste
40, Av Mly Abdelaziz Kénitra

الدكتور ديوري هلال
Dr. DIOURI HILAL
OPHTALMOLOGISTE
إختصاصي في أمراض وجراحة العيون
شارع محمد البغدادي القنيطرة
الهاتف: 05 37 37 81 36

80, Av. Mohamed Diouri 4° Etage
(Ascenseur) N° 12 - Kénitra
- Au dessus Café MONALISA -

INP : 051045094
Tél. : 05.37.37.81.36 : الهاتف

80, شارع محمد الديوري الطابق الرابع
(المصدق) رقم 12 - القنيطرة
- فوق مقهى موناليزا -

Docteur DIOURI Hilal

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Chirurgie Refractive (LASIK)

Lentilles de Contact - Angiographie - Laser

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Ex-Dr. Attaché des Hôpitaux de Paris



الدكتور ديوري هلال

إختصاصي في أمراض و جراحة العيون
جراحة تصحيح البصر (بالليزر)
العدسات اللاصقة - العلاج بأشعة الليزر

تصوير الشبكة

خريج كلية الطب بباريس

طبيب ملحق سابقا بمستشفيات باريس

القنيطرة، في 27/08/22، le Kénitra,

M. YA Qoubz LATFA

99,60

1/

Flucon colle

4 x 1; x 18;

21,70

2/

Zalerg colle

2 x 1; x 18;

98,30

Dr. DIOURI Hilal
OPHTALMOLOGISTE
80, Rue Hassane II - Kénitra
Tél. 05.37.37.81.36

الدكتور ديوري هلال
OPHTALMOLOGISTE
إختصاصي في أمراض و جراحة العيون
شارع محمد السادس - القنيطرة
الهاتف: 05 37 37 81 36

80, Av. Mohamed Diouri 4° Etage
(Ascenseur) N°12 - Kénitra
- Au dessus Café MONALISA -

INP : 051045094

الهاتف: 05.37.37.81.36

80 ، شارع محمد الديوري الطابق الرابع
(المصعد) رقم 12 - القنيطرة
- فوق مقهى موناليزا -

6 118001 070244

Flucon collyre de 3 ml
A.M.M. N° 103DMP/21/NCV
Laboratoires Sothema
PPV : 22,60 DHS

Remboursable AMO
406865

6 118001 102499

ZALERG 0,25 mg/ml
Collyre 5 ml - PPV : 75,70 DH

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI